

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Etaient présents : MM Georgette Sciascia, Sophie Cornoté, Chris Choukair, Sandrine Merlier, Christian Delettre, Magali Potin, Fabrice Jolibois, Fabrice Lebrun, Angélique Devaux, Rudy Merlier, Elodie Donne, Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin

Absents représentés :

Janie Bassery représentée par Georgette Sciascia
Steve Brault représenté par Sandrine Merlier
Océane Mallart représentée par Christian Delettre
Aurélien Pinard représenté par Rachel Cousin

Absents :

Xavier Delgorgue

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h32

Observation sur le procès-verbal du 29 août 2024

- Aucune remarque n'est formulée sur procès-verbal du 29 août 2024

L'ordre du jour est abordé.

1. [Délibération achat d'un terrain - Parcelle AB111 - 6bis rue de Béthisy](#)
2. [Délibération travaux salle polyvalente - Clôture](#)
3. [Délibération travaux d'installation de plateaux surélevés - Rue du Stade](#)
4. [Délibération travaux de réfection et de réaménagement du parking place du Jeu de Paume](#)
5. [Délibération devis architecte – Travaux de réfection du logement La Poste](#)
6. [Délibération demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme : Installation d'un feu tricolore « récompense » - rue de Lihons](#)
7. [Délibération autorisation de signature de convention relative aux prestations d'ingénierie liée à la reconquête des friches - PETR Cœur des Hauts-De-France](#)
8. [Délibération d'adoption du RAPQS 2023 - SIEP du Santerre](#)
9. [Délibération adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique](#)
10. [Délibération décision modificative n°2](#)
11. [Délibération autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif 2025](#)

1. [Délibération achat d'un terrain - Parcelle AB111 - 6bis rue de Béthisy](#)

Madame le Maire indique avoir reçu une proposition écrite du propriétaire du terrain 6 bis rue de Béthisy (Parcelle AB 111).

Elle propose d'acquérir cette parcelle, comprenant l'habitation sise 6 Bis rue de Béthisy, pour un montant de 13 000 €.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- Autorise Madame le maire à acquérir l'immeuble, cadastré AB 111 pour le montant de 13 000 €.

- Autorise Madame le maire à signer tous les actes et documents se rapportant audit achat auprès de Maître Maingueux, notaire à Rosières en Santerre.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des suffrages exprimés, l'acquisition de la parcelle AB111 pour un montant de 13 000€, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (4 pvrs)

Pour : 16 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 2 (1pv) (MM Rachel Cousin, P/O Aurélien Pinard)

2. Délibération travaux salle polyvalente – Clôture

Madame le Maire présente le devis pour la réalisation d'une clôture et d'un portillon, dans la cour de la salle polyvalente afin de délimiter cette dernière.

AVS Batiment : 4 210.80€ HT

Monsieur Régis Ventelon demande où se situeront les travaux.

Madame le Maire répond qu'ils seront réalisés entre la cour de la salle polyvalente et la location communal du 1 rue Robert Degrootte. A l'heure actuelle, un grillage et un portail sont déjà présents.

Madame Marie-Noëlle Meunier demande si les travaux remplaceront l'existant.

Madame le Maire répond que oui. Elle ajoute que la situation est compliquée lors des locations de la salle polyvalente et qu'il est donc nécessaire de procéder à ce remplacement.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, les travaux de réalisation d'une clôture et d'un portillon dans la cour de la salle polyvalente ainsi que le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (4 pvrs)

Pour : 18 (4 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

3. Délibération travaux d'installation de plateaux surélevés - Rue du Stade

Madame le Maire présente le devis pour l'installation de deux plateaux surélevés, dans la rue du Stade (1 avant l'entrée du parc de jeux, le 2^e après l'intersection de la rue du Maréchal Leclerc) avec instauration d'une zone à 30km/h :

LHOTELLIER : 15 200€ HT

Madame Marie-Noëlle Meunier demande si ces plateaux seront similaires à ceux qui étaient dans la rue de Caix.

Madame le Maire répond qu'il s'agissait de coussins berlinois.

Madame Angélique Devaux demande si la zone à 30km/h sera instaurée du début jusqu'à la fin de la rue.

Madame le Maire répond qu'elle commencera au premier plateau.

Madame Rachel Cousin demande s'il n'y en aura qu'un.

Madame le Maire répond qu'un second plateau sera installé après la seconde intersection de la rue du Maréchal Leclerc afin de faire ralentir les usagers.

Madame Marie-Noëlle Meunier fait remarquer l'emplacement est judicieux puisqu'un des plateaux se trouvera au niveau du pumtrack.

Madame le Maire répond qu'il est utile de le placer à cet endroit au vu de la présence d'enfants.

Monsieur Christian à Delettre à Madame Angélique Devaux : « On en rediscutera »

Madame Rachel Cousin l'interpelle et demande si ce sujet sera discuté en commission.

Monsieur Christian Delettre répond que sa remarque concerne le fait que le plateau sera peut-être déplacé d'un mètre voir 50cm, pour ne pas gêner les entrées de garage et les déplacements.

Madame le Maire ajoute que ces installations peuvent parfois occasionner des nuisances sonores et qu'il sera préférable de ne pas les implanter trop près des habitations.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les travaux d'installation de plateaux surélevés, rue du Stade, ainsi que le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à instaurer une zone à 30 km/heure, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (4 pvrs)
Pour : 18 (4 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

4. Délibération travaux de réfection et de réaménagement du parking place du Jeu de Paume

La réfection et le réaménagement du parking, place du Jeu de Paume est nécessaire (Trous, usures, marquages passés...). Et suite à l'installation future du cabinet médical et l'ouverture de la micro-crèche.

Une modification du nombre de places de stationnement aura lieu (28 + 1 place PMR donc 29 places au total au lieu de 24 + 1 PMR)

Madame le Maire précise que la demande de subvention pour ce projet est revenue négative, ce dernier n'y étant pas éligible.

Madame le Maire présente le devis :

-LHOTELLIER : 52 427.50€ HT

Madame Rachel Cousin demande s'il n'y a qu'un devis, au vu du montant important.

Monsieur Christian Delettre répond qu'il y en a un deuxième de l'entreprise Ramery, qui est plus onéreux et moins complet.

Madame Marie-Noëlle Meunier demande s'il n'y aura qu'une place PMR.

Madame le Maire répond que oui mais qu'une place supplémentaire sera prévue dans le projet du cabinet médical sur l'autre côté de la Place du Jeu de Paume. Il sera nécessaire de prévoir des places de stationnement supplémentaires afin de désengorger le parking principal.

Monsieur Régis Ventelon demande s'il est possible d'obtenir une copie du devis de l'entreprise LHOTELLIER.

Monsieur Christian Delettre interroge la secrétaire, qui confirme que la communication est possible.

Monsieur Régis Ventelon demande à ce qu'il lui soit envoyé par mail.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés les travaux de réfection et de réaménagement du parking Place du Jeu de Paume et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (4 pvrs)
Pour : 14 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 4 (1pvr) (MM Régis Ventelon, Rachel Cousin, P/O Aurélien Pinard, Marie-Noëlle Meunier)

5. Délibération devis architecte – Travaux de réfection du logement La Poste

Madame le Maire indique que ce point est ajourné, les pièces permettant le vote de ce sujet n'ayant pas été reçues.

6. Délibération demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme : Installation d'un feu tricolore « récompense » - rue de Lihons

Madame le Maire présente la convention de la FDE80 pour l'installation d'un feu tricolore « récompense », en attente d'aval au Conseil Départemental de la Somme. Il serait installé dans la rue de Lihons.

Montant des travaux : 15 362€ (Dont 5 685€ pris en charge par la FDE80)

Elle propose de solliciter le Conseil Départemental de la Somme au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales et la route nationale (40%). Elle précise que ce dossier sera passé conjointement avec le dossier du feu récompense de la rue Raoul Defruit.

Monsieur Régis Ventelon fait remarquer qu'il n'y a qu'un feu prévu, ce qui n'amènera pas les conducteurs en sens inverse à réduire leur vitesse.

Monsieur Christian Delettre rappelle qu'une demande similaire a été votée lors du dernier conseil municipal, pour la rue Raoul Defruit.

Monsieur Régis Ventelon indique que ce sont les personnes sortant du village qui roulent le plus vite. Les feux présentés sont prévus pour les conducteurs qui rentrent.

Monsieur Christian Delettre répond que ces feux sont toujours installés dans un sens.

Monsieur Régis Ventelon réitère sa remarque concernant le fait que ce sont les conducteurs qui sortent du village qui ont une vitesse excessive. Les installations présentées ne changeront rien au problème.

Monsieur Christian Delettre indique que le Conseil Départemental n'est pas favorable à la présence de deux feux. Il est possible d'en installer à chaque entrée de village mais seulement un sens peut être choisi.

Madame le Maire rappelle que le projet initial était d'implanter des chicanes mais que ce n'est pas réalisable au vu du nombre d'entrées de garages présentes aux alentours. Elle ajoute que ce projet est plus simple car il ne touche pas à la voirie.

Monsieur Régis Ventelon répond qu'il est d'accord concernant le bon fonctionnement des feux tricolores mais que le problème reste le même : les personnes rentrant dans le village seront ralenties mais pas celles sortant, qui roulent très rapidement.

Madame le Maire répond que rien n'empêche d'essayer ce système et qu'en cas de défaillance, il sera possible d'en rajouter un.

Monsieur Régis Ventelon répond que Monsieur Christian Delettre vient d'indiquer que ce n'est pas possible.

Monsieur Christian Delettre confirme.

Madame Marie-Noëlle Meunier demande s'il ne serait pas judicieux de positionner les feux dans le sens d'entrée.

Madame le Maire précise que celui de la rue de Lihons serait installé après le cimetière, avant l'intersection.

Madame Marie-Noëlle Meunier revient sur sa demande.

Monsieur Christian Delettre répond qu'il est rare qu'il y ait quatre feux.

Madame Marie-Noëlle Meunier répond que leur demande n'est pas de rajouter des feux mais de changer l'endroit de celui prévu.

Madame Angélique Devaux demande s'il n'est pas possible de prévoir un feu pour la sortie.

Monsieur Christian Delettre répond que ça ne fera ralentir personne.

Madame Angélique Devaux et Madame Rachel Cousin répondent que ça pourrait faire ralentir.

Monsieur Christian Delettre répond que ça n'a pas d'utilité si le feu est à 50m de la sortie.

Madame Rachel Cousin répond qu'il pourrait être positionné plus loin.

Monsieur Christian Delettre ajoute que les conducteurs entrants devront freiner dans le village, ce qui ralentira leur conduite. Il ajoute que l'installation d'un feu n'est possible que dans un sens afin de ralentir les usagers présents dans la commune avant la sortie.

Monsieur Régis Ventelon explique que les voitures passent déjà très vite devant son habitation, qui n'est pas en sortie de village. Il ajoute que dans tous les cas, les gens roulent vite et qu'il sera malheureusement compliqué de les faire ralentir, malgré des installations diverses.

Madame le Maire répond que l'idée est d'essayer, tout comme les plateaux.

Madame Marie-Noëlle Meunier demande s'il n'est pas possible d'instaurer des priorités à droite, comme à Rosières-en-Santerre.

Madame le Maire répond qu'un premier essai sera effectué avec ces feux et les plateaux.

Monsieur Régis Ventelon ajoute que l'idéal aurait été de faire une traversée de village en zone 30km/h.

Madame le Maire répond que les zones 30 déjà instaurées ne sont pas respectées.

Monsieur Régis Ventelon répond qu'une zone 30 et la totalité de la traversée à 30 ne sont pas pareilles.

Madame Rachel Cousin fait remarquer que les gendarmes sont souvent présents du côté du cimetière ou au début du village mais pas dans les rues.

Madame le Maire répond que les gendarmes ne sont pas en effectif assez nombreux.

Monsieur Régis Ventelon revient sur l'idée de la traversée à 30km/h et ajoute que les personnes sont plus enclines à conduire à 40/45 km/h dans ces endroits.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés l'installation d'un feu tricolore « récompense » et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme (une fois que le projet aura fait l'objet de l'accord de la commission départementale), à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (4 pvrs)
Pour : 16 (4 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 2 (MM Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier)

7. Délibération autorisation de signature de convention relative aux prestations d'ingénierie liée à la reconquête des friches - PETR Cœur des Hauts-De-France

Madame le Maire indique avoir reçu la chargée de mission - Reconquête des Friches du PETR Cœur des Hauts-de-France, concernant un projet potentiel pour les parcelles acquises, rue de Béthisy. Il s'agit d'un service d'ingénierie pour accompagner les collectivités membres, afin de bénéficier d'un agent du PETR pour le soutien à la réalisation d'un projet de requalification de friches. Ces dernières constituent des opportunités de renouvellement urbains ou de restauration. Des aides au montage de projet et des dispositifs de financement existent. Les missions présentes dans la convention sont les suivantes :

PHASE
PRÉPARATOIRE

Diagnostic

- Mise en situation de la friche (contexte et environnement)
- Axes de travail – hypothèses
- Retours d'expériences (exemples)



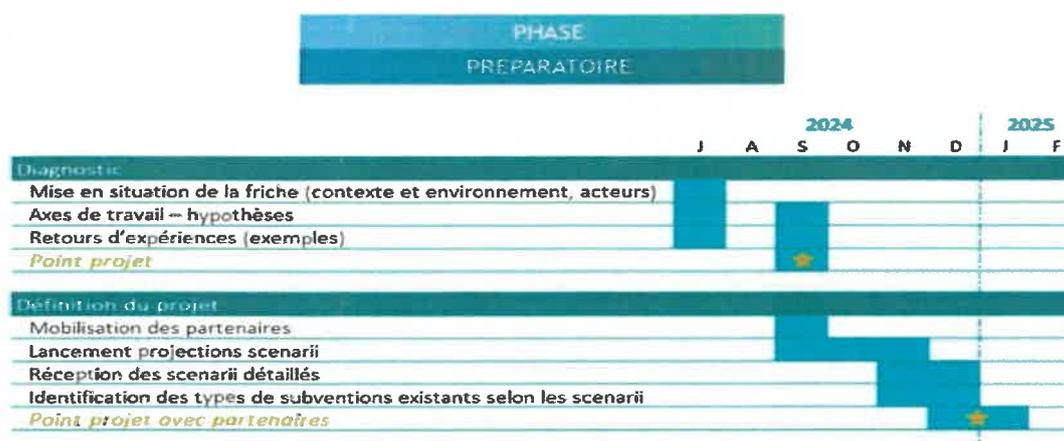
Point projet (présentation du diagnostic – identification des partenaires à mobiliser)

Définition du projet

- Mobilisation des partenaires
- Lancement projections scénarii
- Réception des scénarii détaillés
- Identification des types de subventions existants selon les scénarii



Point projet avec partenaires (restitution et définition des prochaines étapes)



Estimation Temps et Chiffrage

	Jours	Heures
Diagnostic	3,25	22,75
Mise en situation de la friche (contexte et environnement, acteurs)	1	7
Axes de travail - hypothèses	0,5	3,5
Retours d'expériences (exemples)	1	7
Point projet	0,75	5,25
Définition du projet	5	35
Mobilisation des partenaires	1,5	10,5
Lancement projections scenarii	1	7
Réception des scenarii détaillés	0,25	1,75
Identification des types de subventions existants selon les scenarii	1,5	10,5
Point projet avec partenaires	0,75	5,25

Total 8,25 57,75

Taux horaire 30 €

Soit **1 732,50 €**

hors déplacements

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'autorisation de missionner le PETR Cœur des Hauts-de-France, dans le cadre de la reconquête friches et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le PETR Cœur des Hauts de France, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (4 pvrs)

Pour : 18 (4 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

8. Délibération d'adoption du RAPQS 2023 - SIEP du Santerre

Madame le Maire présente :

Le Code général des collectivités territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport du SIEP 2024, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvr) Suffrages exprimés : 18 (4 pvr)
Pour : 18 (4 pvr) Contre : 0 Abstentions : 0

9. Délibération adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Madame le Maire rappelle qu'une première délibération d'adhésion à ce service a été prise en date du 16 septembre 2022.

Ce service permet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes, menacés ou intimidés et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes.

Le précédent marché est arrivé à son terme le 30 juin dernier, le Centre de Gestion de la Somme, en association avec les CDG 60 et 62 a relancé une consultation et a retenu un nouveau prestataire, **QUALISOCIAL** pour assurer cette mission et la proposer aux communes et établissements de son territoire.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages l'adhésion au dispositif du CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvr) Suffrages exprimés : 18 (4 pvr)
Pour : 18 (4 pvr) Contre : 0 Abstentions : 0

10. Délibération décision modificative n°2

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60628 : Autres fournitures non stockées		1 000,00 €		
D 60632 : Fournitures de petit équipement		10 000,00 €		
D 60633 : Fournitures de voirie		2 500,00 €		
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	19 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19 000,00 €	13 500,00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 300,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1 300,00 €		
D 65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronal		4 200,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		4 200,00 €		
Total	19 000,00 €	19 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 204182 : Subv.org.publics divers - Bâtiments et instal		1 300,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		1 300,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				1 300,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				1 300,00 €
Total		1 300,00 €		1 300,00 €
Total Général		1 300,00 €		1 300,00 €

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, la décision modificative n°2, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvr) Suffrages exprimés : 18 (4 pvr)

Pour : 18 (4 pvr) Contre : 0 Abstentions : 0

11. Délibération autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des dépenses en investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, en anticipation de la période de fin d'année.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date) », sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant total des dépenses d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 998 369.60€.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc 249 592.40 € (25 % du montant précité).

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des suffrages exprimés, l'autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (4 pvr) Suffrages exprimés : 18 (4 pvr)

Pour : 14 (3 pvr) Contre : 0 Abstentions : 4 (1pv) (MM Régis Ventelon, Rachel Cousin, P/O Aurélien Pinard, Marie-Noëlle Meunier)

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h58
Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,*



Délibérations : séance du 29 octobre 2024

2024-71	Acquisition du terrain cadastré AB 111 – 6bis rue de Béthisy
2024-72	Réalisation d'une clôture salle polyvalente
2024-73	Installation de plateaux surélevés – rue du Stade
2024-74	Travaux de réfection et de réaménagement du parking – Place du Jeu de Paume
2024-75	Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme – Installation d'un feu tricolore récompense
2024-76	Autorisation de signature de convention relative aux prestations d'ingénierie liée à la reconquête des friches – PETR Cœur des Hauts-de-France
2024-77	Adoption du RAPQS 2023 – SIEP du Santerre
2024-78	Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
2024-79	Décision Modificative n°2
2024-80	Autorisation budgétaire spéciale avant vote du Budget Primitif 2025